

CORMINBŒUF VA DÉPOSER PLAINTE

L'affaire du tout-ménage s'attaquant à Pascal Corminbœuf («La Liberté» du 18 octobre) connaîtra des suites judiciaires. Le conseiller d'Etat a annoncé, en marge de la conférence de presse d'hier, son intention de déposer plainte en début de semaine prochaine contre l'Association contre les usines d'animaux (Acusa). La revue Acusa-News, distribuée en tout-ménage dans tout le canton de Fribourg, en français et en allemand, montrait sur sa couverture sa photo barrée d'une croix rouge. Avec ce message: «Ne votez plus pour ce conseiller d'Etat sans pitié!» En cause: sa négligence supposée en matière de protection des animaux. «J'ai estimé qu'il y avait en tout cas atteinte à l'honneur quand, par exemple, on me compare à un déchet», explique Pascal Corminbœuf. Ses collègues du Conseil d'Etat l'ont aussi encouragé à déposer plainte. Une réaction officielle est d'ailleurs attendue du Gouvernement fribourgeois à l'issue de sa prochaine séance, lundi. Le Broyard indique avoir également reçu cinq lettres

anonymes virulentes, une le représentant même en Hitler. Elles émanent probablement de sympathisants d'Acusa, vu qu'elles proviennent de Suisse alémanique et qu'elles utilisent des photos issues de la brochure pourtant distribuée qu'à Fribourg. Des attaques qui lui ont aussi valu de nombreuses lettres de soutien – une trentaine – sans compter les coups de fil.

A noter qu'une autre plainte a été déposée contre Acusa en mai dernier dans le canton de Genève pour «propos antisémites tendant à banaliser l'holocauste». Elle émane de la Cicad (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation). Dans un précédent numéro de sa revue, Erwin Kessler, président d'Acusa, comparait les conditions d'élevages des poules aux camps de concentration nazis. L'activiste a déjà été condamné par un tribunal zurichois sur la base de la norme antiraciste pour ces attaques contre l'abattage rituel. PHC